

Département
du Nord

Canton de
WORMHOUT

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents

de votants

15
14
15

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

Du 18 juin 2020

Arrondissement de
DUNKERQUE

Commune de
TERDEGHEM

N° 20 / 2020

Objet :

Désignation d'un
grand électeur appelé à
constituer le collège
d'arrondissement de
Dunkerque pour la
compétence
« assainissement non
collectif » commune
comptant au
01/01/2017 une
population inférieure à
5.000 habitants

L'an deux mil vingt, les dix-huit juns à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GBAULT, Florence VERNIEST, Dorothée MALESYS,

Absents excusés : Jean-Paul GIRAUDET donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Assainissement Non Collectif » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de DUNKERQUE. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 059-215905878-20200618-DELIB__20_2020-DE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits 1
- Nombre de votants 15
- Nombre de bulletins nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 15

A obtenu :

- Monsieur BALLOY Louis - 15 voix

Est élu :

Monsieur BALLOY Louis

Domicilié : 340 rue Mahieux – 59114 TERDEGHEM

Date de naissance : 29/03/1948

comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DUNKERQUE ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Assainissement Non Collectif », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous –
Préfecture de
DUNKERQUE le
19/06/2020 et
publication le
19/06/2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que des

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bernard BEUN



Le Maire

B. BEUN

